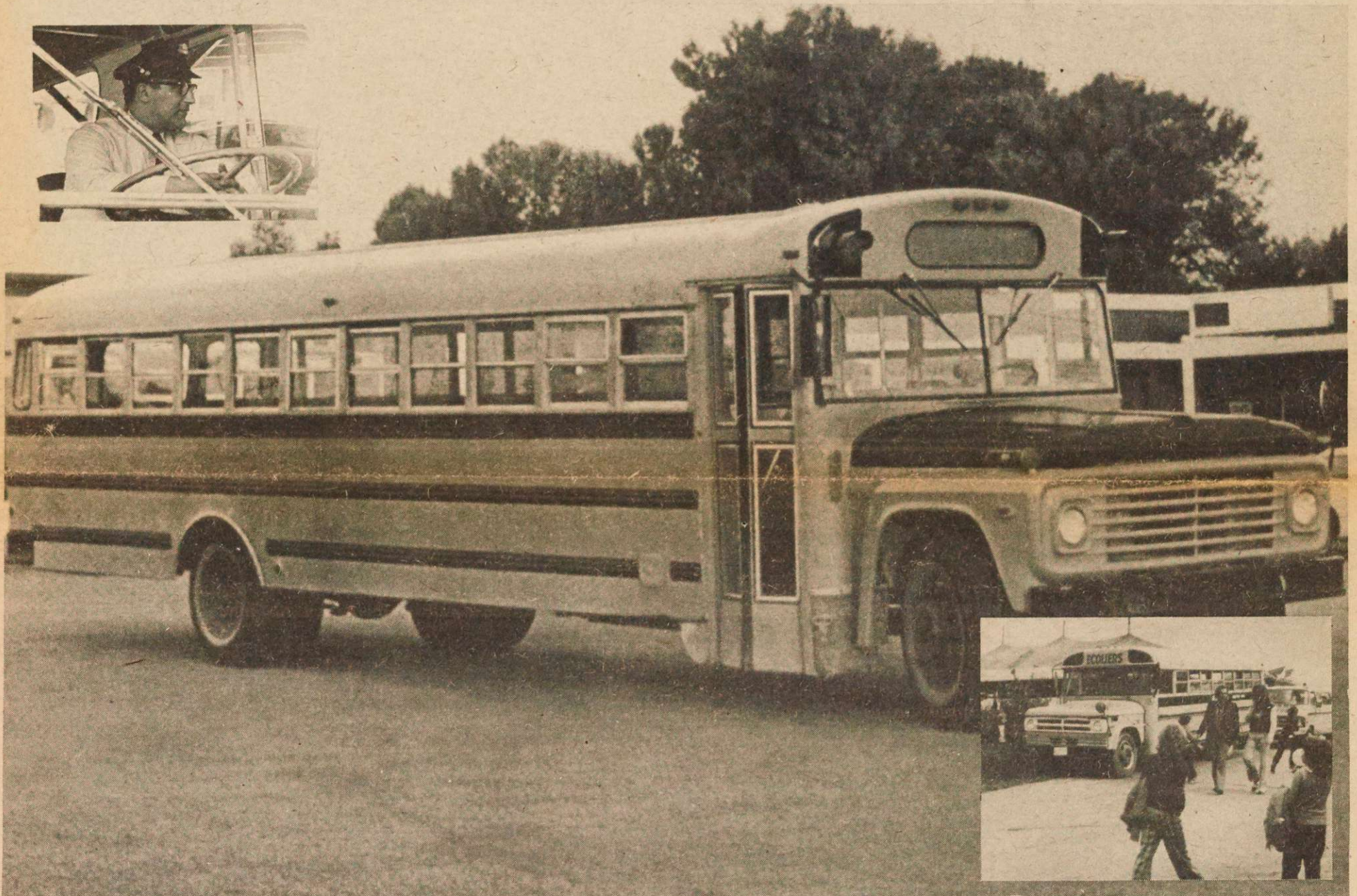


## Le transport scolaire se syndique



**Notre vrai  
patron,  
c'est le  
gouvernement  
provincial**

Il y a peu de travailleurs syndiqués dans le transport scolaire. Pourtant, c'est un secteur où les chauffeurs sont tout autant exploités que des travailleurs de d'autres secteurs. Plusieurs d'entre eux pensent que leur patron c'est la compagnie qui les emploie. Or, leur vrai patron, c'est le gouvernement provincial. C'est lui qui fixe les barèmes de transport en se basant sur le règlement numéro onze (11). C'est lui qui décide à tous les 1er juillet, par arrêté ministériel, à combien seront les taux de transport scolaire. Bref, lorsque les chauffeurs obtiennent des augmentations de salaire, c'est le gouvernement qui paye et non le propriétaire de la flotte d'autobus. Si l'employé est sans sécurité d'emploi et le propriétaire des autobus sans sécurité de contrats, c'est parce que ce secteur n'est pas syndiqué.

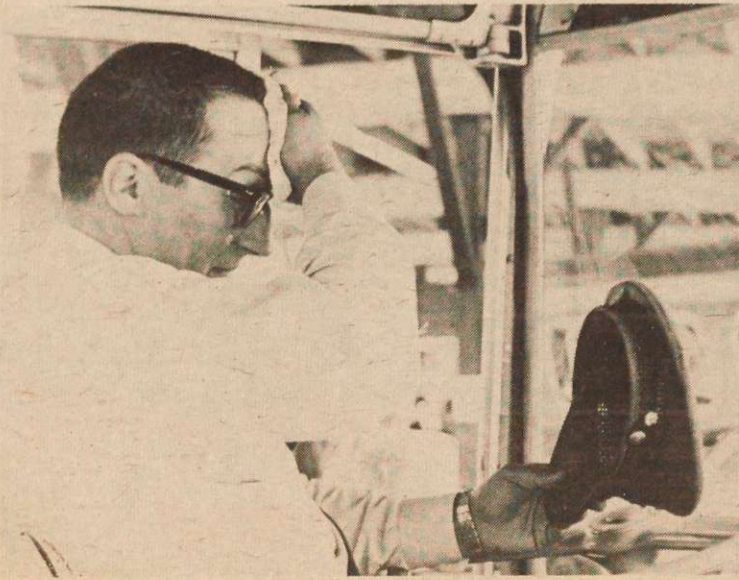
campagne nationale d'organisation des chauffeurs d'autobus. Dans ce journal, nous allons vous expliquer ce que d'autres chauffeurs syndiqués ont obtenu. Nous allons vous faire la preuve que la syndicalisation est bonne. Nous allons vous parler des services de la CSN, de cette force de 165,000 membres qui appuie chaque travailleur qui se bat pour améliorer son sort. Après avoir lu ce journal, réfléchissez! Si vous voulez faire partie des gens qui ont décidé de se regrouper pour défendre leurs intérêts, vous trouverez à la fin de ce journal une personne à contacter. Elle est à votre service et peut vous donner un coup de main pour convaincre vos camarades de travail d'en faire autant. C'est à chacun d'entre vous de prendre vos responsabilités, de vous organiser, de donner un coup de fil, de convaincre vos compagnons et compagnes de travail, de faire votre bout de chemin, de construire un rapport de force, d'améliorer votre sort et le sort de votre famille.

Cette année, la CSN a décidé de déclencher une



Les tableaux qui suivent sont des extraits de convention déjà existantes qui illustrent les gains obtenus par les travailleurs qui sont syndiqués à la CSN. Certains de ces gains sont facilement mesurables. Ainsi, les salaires des chauffeurs d'autobus scolaires de Gaudreault Transport dans la région de Joliette sont passés du salaire minimum, il y a trois ans, à environ \$210 par semaine de 40 heures. Il en est de même pour les chauffeurs des autobus Verrault de la région de Granby qui avaient le salaire que voulait bien leur donner l'employeur. Ces hausses de salaire n'ont fait fermer personne puisque c'est le gouvernement provincial qui fixe le taux des contrats. Tout au contraire. Ainsi, les chauffeurs des autobus Verrault sont passés de 11 permanents à 75 permanents en quelques années.

Ces clauses illustrent les conditions de travail que vous pouvez obtenir si vous êtes syndiqués et décidés de ne plus vous laisser manger la laine sur le dos.



## Les congés sociaux

### 16 compagnies d'autobus scolaires du Saguenay

Les chauffeurs ont droit à 5 jours ouvrables en cas de décès du conjoint, ou d'un enfant de plus de deux ans.

Ils ont droit à 3 jours en cas de décès d'un enfant de moins de deux ans, de son père, de sa mère, de son frère ou de sa soeur. Ils ont droit à un jour de plus si le lieu de résidence du décédé est situé à plus de 75 milles.

Dans le cas du décès du beau-père, belle-mère, grands-parents, bru, gendre, beau-frère, belle-soeur; dans le cas du mariage d'un enfant, de la naissance de son enfant, de l'adoption ou de son baptême, le chauffeur a droit à 1 jour.

Et dans tous ces cas avec plein salaire.

### A la Commission de Transport de Laval

Dans le cas de son mariage, du décès de son père, mère du conjoint ou d'un enfant, le chauffeur a droit à trois jours.

Dans le cas du mariage d'un enfant, frère, soeur, père ou mère, il a droit à un jour.

Dans le cas du décès d'un grand-parent, beau-père, belle-mère, frère ou soeur, il a droit à 1 jour et à 3 s'il habite le même toit que le chauffeur. S'il y a plus de cent milles du lieu de résidence, le chauffeur a droit à 1 jour de plus.

Dans tous ces cas il touche son plein salaire et ceci s'applique aussi lorsqu'il est juré.

## Les congés maternité

Toute employée enceinte a droit, si elle est syndiquée au syndicat des employés des autobus Brisebois (Couvrette), à un congé sans solde d'une durée de 6 mois à compter de la date de son départ. Elle profite alors de l'assurance-chômage et ne perd pas son ancienneté à la compagnie.

## Les congés statutaires (fêtes....)

A la Commission de Transport de Ville de Laval, tous les congés scolaires sont des congés pour les chauffeurs.

Chez Couvrette, une entreprise de transport scolaire de Pointe-Claire; indépendamment des interruptions partielles ou totales à cause de tempête, lors de congés scolaires tant pédagogiques que fériés, la compagnie garantit aux chauffeurs une semaine de travail de 40 heures minimum.

Les chauffeurs des Autobus Gaudreault qui font du transport scolaire et urbain ont droit à 8 ou 10 congés statutaires par année. Ces chauffeurs bénéficient aussi de la même clause que chez Couvrette avec une clause qui déclare qu'en cas de grève des employés de soutien, des professeurs ou étudiants ils ont droit à la semaine minimum de 40 heures avec plein salaire.

## Congés payés en cas de maladie

### Saguenay Lac-St-Jean

Les chauffeurs d'autobus scolaires ont droit à 5 jours de congés maladie par année. Si un chauffeur a plus de cinq ans de service, il a droit à dix jours de congés-maladie par année. Ces congés sont payés comme une journée régulière de travail à tous les deux mois s'ils n'ont pas été utilisés.

### Commission de Transport de Laval

Le chauffeur a droit à 100 pour cent de son salaire pour les trois premiers jours de maladie. A partir du quatrième jour, il a droit à 80 pour cent du salaire régulier moyen des quatre dernières semaines et ceci pendant 21 semaines. Si sa maladie se prolonge, il aura droit à 50 pour cent de son salaire jusqu'à l'âge de la retraite. S'il ne prend aucune journée de congés-maladie, on lui paie alors cinq jours à 100 pour cent du salaire à la fin de l'année académique.

## Les vacances

### Autobus Verrault

Les chauffeurs ayant moins d'un an de service ont droit à un jour ouvrable par mois à 4 pour cent du gain annuel (incluant charters, bonus et salaires).

A partir d'un an de service, les chauffeurs ont droit à 2 semaines de vacances payées à 4 pour cent du gain annuel.

A 5 ans de service, il a droit à 3 semaines à 6 pour cent du gain annuel.

A 10 ans de service, il a droit à 4 semaines à 8 pour cent du gain annuel.

A 20 ans de service, il a droit à 5 semaines à 10 pour cent du gain annuel.

Pour chaque semaine de vacance, le chauffeur n'a jamais moins que son salaire régulier.

## Accidents de travail et assurances

A la Commission de Transport de Laval, en cas d'accident de travail, l'employé a droit à son plein salaire. La compagnie lui verse le supplément de la compensation perçue selon la Commission des Accidents de Travail et son salaire. En attendant que la Commission rende son rapport, la compagnie verse régulièrement son salaire au travailleur accidenté jusqu'à concurrence des bénéfices auxquels l'employé aurait droit s'il était en congé maladie. D'autre part, la compagnie paye toute la police d'assurance qui, dans le cas de l'assurance-vie, sera de \$5,000.00 (double indemnité en cas de mort accidentelle). D'autre part, même si la compagnie paye pour le plan d'assurance-accident-maladie, les syndiqués sont les détenteurs de la police maîtresse qu'ils administrent eux-mêmes et choisissent eux-mêmes. Pour les travailleurs des autobus Gaudreault, la compagnie défraye 50 pour cent du coût total des primes de l'assurance-groupe qui comprend une assurance-vie (\$10,000 avec double indemnité...), une assurance-salaire, (13 semaines de protection à 66 2/3 du salaire) une assurance-maladie-hospitalisation (chambre semi-privée), et les frais médicaux (coûts remboursés dans une proportion de 90 pour cent).



## Les salaires des travailleurs syndiqués CHAUFFEURS

	Couvrette 1/1/76 et 1/1/77	Verrault 31/1/77	Saguenay Lac St-Jean 1/1/76	Gaudreault 1/1/77 et 1/9/77
40 heures environ	\$197    \$210	\$186	\$200	\$195    \$210
35 heures maximum 32 1/2 heures minimum	\$186    \$199	\$141	---*1	\$195    \$210
32 1/2 heures (5 assignations de 3 sorties)	\$173    \$185	\$141	---*1	\$148    \$158
32 1/2 heures (5 assignations de 2 sorties)	\$140    \$149	\$141	---*1	\$148    \$158

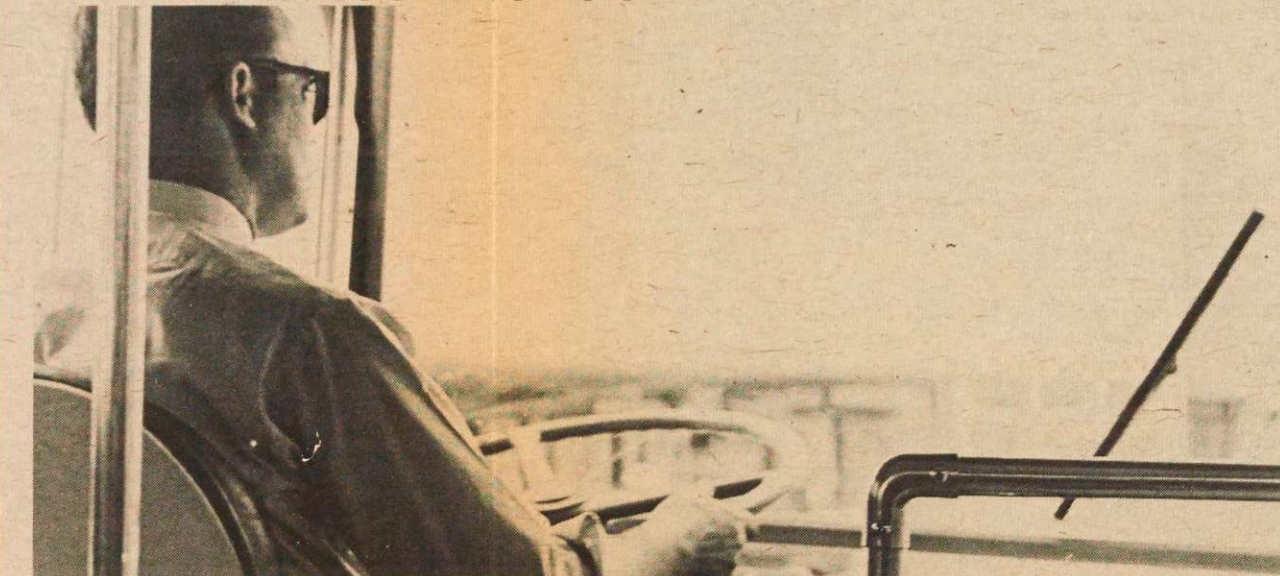
## MECANICIENS

	--*1	---*1	\$4.70/h.	\$223/sem.	\$5.90/h.    \$6.25/h.
Mécaniciens classe 1					
classe 2	--*1	---*1	\$4.40/h.	---*1	\$5.20/h.    \$5.20/h.

## EMPLOYES AU SERVICE

	--*1	---*1	\$3.50/h.	----*1	\$4.55/h.    \$4.80/h.
préposé au service					

Note \*1: Dans le cas du Saguenay Lac-St-Jean, les chauffeurs ont une semaine minimum garantie de 40 heures. Pour ce qui concerne les catégories mécaniciens et préposés au service, ces catégories n'existent pas chez toutes les compagnies, ce qui explique les blancs.



## Des conventions collectives pour nous protéger

Chez Couvrette, l'employeur défraye 50 pour cent du coût des uniformes alors qu'à la Commission de Transport de Laval, l'employeur verse \$100 pour cet item au début de l'année académique. Il faut de plus mentionner qu'il est prévu dans chaque convention des articles qui font en sorte que les employés à l'essai deviennent rapidement des employés réguliers. Il en est de même pour les employés occasionnels où l'on définit bien leur statut afin de faire en sorte qu'il y ait le plus d'employés réguliers possible.

Comme dans toute convention, il est prévu des clauses de griefs et d'arbitrage en cas de mesures disciplinaires. Ces clauses sont nécessaires à la dignité des employés qui peuvent ainsi se protéger du favoritisme et des injustices des employeurs. Le choix du travail des employés va habituellement selon l'ordre d'ancienneté dans l'entreprise. On prévoit

aussi des clauses pour éviter que le travail soit fait par sous-contrat, assurant ainsi une sécurité d'emploi aux travailleurs. Les conventions prévoient aussi des heures de travail équitables pour tout le monde. Les chartes parties ("charters") sont donnés selon le système que les travailleurs syndiqués veulent se donner.

Le nombre d'heures de travail, dans la mesure du possible, est garanti. Qu'on les fasse ou qu'on ne les fasse pas, l'employeur doit payer. Il y a aussi des clauses pour protéger les droits acquis des syndiqués, etc... Bref, tout ce que les travailleurs veulent inclure dans leur convention, ils peuvent en faire la demande et essayer de l'obtenir. Ce qui est certain, c'est que des travailleurs syndiqués obtiennent habituellement plus d'avantages que s'ils sont seuls face au patron qui lui est seul face à la Commission Scolaire et au Gouvernement. L'union fait la force, c'est prouvé.



## Hygiène et sécurité au travail

Dans 90% des conventions, on trouve une clause qui donne un droit de regard aux employés sur la sécurité et la santé. Ainsi, un autobus mal chauffé, des freins mal ajustés ou des pneus glissants sont autant de points considérés comme pouvant affecter la sécurité et la santé. Les syndiqués peuvent réclamer et la compagnie se doit d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail.

Si on prend chez Couvrette comme exemple, on trouve une clause qui dit: "la compagnie prendra les mesures qui s'imposent pour assurer la santé et la sécurité des employés. L'employé n'est pas tenu de s'exposer à des risques graves. Il peut donc refuser d'utiliser un véhicule si celui-ci est défectueux.

## Les voyages "charters"

La très grande majorité des conventions prévoient des tarifs pour les charters-parties, tarifs qui par exemple chez Couvrette assurent que pour toutes les heures d'attente avant, pendant ou après la nuit les employés reçoivent

\$1.50 l'heure d'attente. Toujours chez Couvrette, les déjeuners sont payés à \$1.75; les dîners à \$3.50 ainsi que les soupers et les frais de chambre (minimum de \$15.00 et maximum de \$30.00).

**Il y a actuellement  
30 syndicats du secteur  
transport qui sont syndiqués.  
Ils regroupent 3,725 membres.**



**La CSN,**  
**c'est...**

**165,000 membres**

**22 Conseils  
centraux**

**10 Fédérations**

**400 permanents**

**et employés**

**de bureau**

**UNE  
FORCE!**

La CSN regroupe près de 1,300 syndicats répartis à travers le Québec. De ce nombre, une trentaine font partie du secteur transport de la Fédération des Services Publics. Les Fédérations de la CSN ont pour but de négocier, régler les griefs, etc... selon le désir exprimé par les membres en assemblée générale. Ces syndicats font aussi partie d'un des 22 Conseils Centraux qui représentent chacune des régions du Québec. Il y a là des perma-

nents et des militants qui viennent en aide aux syndicats, font de l'éducation syndicale, organisent la solidarité régionale, etc... De plus, le syndicat profite des services de la CSN, que ce soit le service de recherche, le service juridique, le service d'information, le service de génie industriel, etc...

La CSN a plus de 50 ans d'existence au Québec. C'est une centrale qui appartient à des tra-

vailleurs du Québec. Les cotisations versées restent au Québec et servent à deux choses: 1) un fonds d'administration générale 2) un fonds de grève. Pour la seule année 1976, 116,444 membres ont reçu près de \$8,569,292 de prestations de grève ou de lock-out.

La CSN a toujours fait de nombreuses batailles. Certaines de ses victoires sont méconnues. Ainsi, elle a parti, il y a dix ans, une campagne pour na-

tionaliser l'assurance-automobile. Aujourd'hui, ses revendications sont reprises par des milliers de travailleurs et le gouvernement s'apprête à légiférer. Elle s'est battue aussi pour hausser le salaire minimum, obtenir l'assurance-maladie, etc...

Si vous voulez plus d'informations sur la centrale, contactez le permanent le plus près de chez vous qui vous donnera toute l'information nécessaire.



### Le Travail

Edition spéciale pour les travailleurs non-syndiqués du transport scolaire

Produit par le service d'information

Publié pour le service d'organisation de la CSN

Janvier 1977



## IL SUFFIT DE CONTACTER...

*Si vous voulez vous syndiquer, contactez le Conseil Central de votre région et faites-leur part de votre intention. Ils vous donneront un coup de main pour convaincre vos camarades de travail.*

### Sud-Ouest Québécois

Jean Laframboise, 175 rue Victoria, C.P. 502, Valleyfield - (514) 371-5556

### Côte-Nord

Léo St-Pierre, 999 rue Comtois, Hauterive - (418) 589-2069

### Joliette

Martial Brissette, 190 Montcalm, Joliette - (514) 759-0762

### Laurentides

Gilles Pagé, 221 rue Labelle, St-Jérôme - (514) 438-4196 et région de Montréal, St-Eustache et Ste-Rose - 430-0786

### Montréal

André Racicot, Clairmont Bergeron, Réal Daoust, Ginette Dubois, 1001 St-Denis, Montréal - 842-7821 ou service d'organisation - 842-3181

### Drummondville

Gilles Thivierge, 147 Lindsay, Drummondville - (819) 478-8158

### Shawinigan

Louis Roy, 453, 5ième rue, Shawinigan - (819) 536-4433

### Sherbrooke

André Vachon, 180 rue Acadie, Sherbrooke - (819) 563-6515

### Sorel

André Lafond, 900 de L'Eglise, Tracy - (514) 743-5502

### Richelieu-Yamaska

Bill Sunstrum, 2425 Dessaulles, St-Hyacinthe - (514) 774-5363

### St-Jean

Jean-Paul Paré, 262 rue Foch, St-Jean - (514) 348-4965

### Thetford-Mines

Pierre Genest, 908 avenue Labbé, C.P. 457, Thetford-Mines - (418) 335-7565

### Trois-Rivières

Roger Valois, 550 St-Georges, Trois-Rivières - (819) 378-5419

### Granby

Jean-Paul Cadorette, 371 St-Jacques, Granby - (514) 378-9929

### Gaspésie

Maurice Rousset, 461 Rehel, C.P. 1026, Chandler - (418) 689-2294

### Outaouais

Rosaire Cormier, 17 Ste-Bernadette, Hull - (819) 771-7447

### Nord-Ouest Québécois

Huguette Massicotte, 544, 3ième avenue, Val d'Or - (819) 825-6137

Bureau de Chapais: Bernard Larouche, 8, 5ème rue, Chapais - (819) 775-2515

### Québec

Yvan Noël, Claude Girard, André Poulin, 155 est, boul. Charest, Québec - (418) 524-5171

### Bas St-Laurent

Bertrand Lepage, 124 Ste-Marie, Rimouski - (418) 723-7811

### Saguenay Lac St-Jean

Clément Dufour, 200 est Racine, Chicoutimi - (418) 549-9320

### Victoriaville

Lionel Biron, 100 est, boul. Jutras, Victoriaville - (819) 752-4517

### Sept-Iles

Bruno Girard, 452a, Place du Commerce, Sept-Iles - (418) 962-5571

### FEDERATION DES EMPLOYES DES SERVICES PUBLICS

429 est Lagauchetière, Montréal,  
Jean-Paul Lévesque, président  
Diane Giguère, secrétaire  
Rénéald Guérin, trésorier  
Jacques Morissette, président du secteur transport, travaille à la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal - (514) 842-3181